

La Maison-Dieu, 112, 1972, 96-111.

Charles PALIARD

L'INITIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES

A propos de J. MOINGT, « L'initiation chrétienne des jeunes. Pour une rénovation de la pastorale sacramentaire », *Etudes*, mars 1972, pp. 437-454, avril 1972, pp. 599-613, mai 1972, pp. 745-763.

I. RAPPEL DES THÈSES DE L'AUTEUR

L'AUTEUR propose un renouvellement du dispositif de l'initiation sacramentelle des jeunes nés dans des familles chrétiennes, en donnant au qualificatif un sens très large : familles qui « font aujourd'hui baptiser leurs enfants ».

L'auteur ne prend pas seulement en considération — comme le titre pourrait le laisser entendre — la « classe d'âge » qu'on appelle aujourd'hui la jeunesse, mais toute la période de la *formation de la personne* : de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte.

Le dispositif proposé.

Il est exposé, au moins pour certaines de ses parties, comme une possibilité parmi d'autres, dans une situation où il faut vouloir un *pluralisme*.

Dispositif actuel	Dispositif proposé
Baptême dans les premiers mois	Candidature au baptême dans les premiers mois
Première communion	Baptême quand l'enfant commence à s'approprier le langage de la foi (entre 6 et 12 ans)
Première confession ¹ entre 6 et 12 ans	Eucharistie quand l'enfant commence à se socialiser et à « s'ecclésialiser » (10-14 ans)
Confirmation entre 9 et 14 ans	Pénitence liée à l'adolescence, temps de crise et d'apprentissage du combat spirituel
Communion solennelle ² 12 ans.	Confirmation à l'entrée dans l'âge adulte, quand la liberté a atteint sa pleine stature, à l'âge des « engagements définitifs ».

Les idées forces de l'auteur.

1. Une constatation, un diagnostic et un remède.

La constatation : il y a quelque chose qui ne va pas dans le dispositif de l'initiation chrétienne. Elle « fonctionne à rebours ». Elle fabrique des incroyants.

L'hypothèse de diagnostic : si l'initiation chrétienne fonctionne à rebours, cela vient de ce que ceux qui sont nés dans des familles *chrétiennes* ou tout au moins de parents *initiés*, se trouvent avoir passé toutes les étapes sacramentelles de l'initiation chrétienne *pendant l'enfance*, avant que se soit achevée la formation de leur personnalité ; avant d'avoir été en mesure de faire un choix libre et responsable.

Le remède : étaler davantage dans le temps les étapes sacramentelles de l'initiation chrétienne et célébrer la confirmation à l'entrée dans l'âge adulte.

1. Il y a des variantes sur l'ordre : la première confession précède (dans la plupart des cas) ou suit (selon une pratique qui tend à se répandre) la première communion.

2. Elle tend à disparaître ou du moins à se transformer dans une série de *fêtes de la foi*.

2. *L'initiation chrétienne forme un tout, sacramentel et spirituel.*

Un tout qui se déploie dans l'histoire de la formation de la personnalité.

On ne peut traiter valablement les problèmes posés par tel ou tel aspect, tel ou tel sacrement de l'initiation chrétienne, si l'on n'a pas de celle-ci une perspective d'ensemble.

3. *L'importance de la période adolescence/jeunesse.*

Compte tenu de ce fait — caractéristique de la civilisation contemporaine — il n'est guère possible d'achever la célébration des étapes sacramentelles de l'initiation chrétienne avant que soient franchies les diverses étapes psychologiques et sociales de la formation de la personnalité. D'où la proposition de l'auteur de ne pas célébrer la confirmation d'un baptisé avant qu'il soit entré dans l'âge adulte.

4. *Il faut maintenir une vie chrétienne et sacramentelle pour les enfants.*

La position de la confirmation à l'entrée dans l'âge adulte crée un espace et des possibilités pour cette vie sacramentelle (baptême et eucharistie). L'enfant peut avoir une vie chrétienne et sacramentelle vraie, mais pas encore confirmée. C'est une vie chrétienne *encore en tutelle*, qui correspond, d'après l'auteur, au statut réel de l'enfance.

5. *Il faut considérer la situation de la foi aujourd'hui.*

Un grand nombre d'enfants, nés pourtant de parents baptisés, ne sont pas entourés d'un milieu de foi qui permettrait de les baptiser d'un baptême précoce... ; d'où l'opportunité d'un acte de *candidature au baptême*.

Et même des familles foncièrement chrétiennes peuvent ne plus « oser affirmer ou garantir que leurs enfants sont nés et vivront dans un milieu où l'on croit »³. Elles peuvent donc préférer pour leur enfant une *candidature au baptême* au baptême lui-même. C'est d'ailleurs cette situation de la foi dans un univers sécularisé qui fait désirer que la confirmation soit reconnue comme le sacrement qui achève l'initiation chrétienne et qu'il ne soit célébré que pour ceux qui sont capables d'un *engagement adulte*.

3. Art. cité, p. 609.

II. QUELQUES RÉFLEXIONS

La lecture de ces articles suggère quelques réflexions. Le Père Moingt présente un projet cohérent, et somme toute simple, un projet qui exauce, après les avoir fait entrer dans un ensemble, certains désirs qui sont aujourd'hui dans l'air (confirmation plus tard, baptême différé).

L'armature de ce projet est constituée d'un certain nombre d'idées-forces qui ont leur origine dans des terrains différents :

- le terrain *théologique* (ou *traditionnel*) : les sacrements de l'initiation chrétienne ne doivent pas être considérés isolément, mais dans le tout qu'ils forment ;
- le terrain *culturel* : la période de formation de la personnalité se déploie, plus nettement que naguère, jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte⁴ ;
- le terrain *missionnaire* : la foi est difficile dans notre univers sécularisé ;
- le terrain *pastoral* : ni une Eglise de purs, ni une Eglise de masse.

Pièce maîtresse et pièce seconde du projet.

Le projet comporte une *pièce maîtresse* : c'est la position de la confirmation à l'entrée dans l'âge adulte, lorsque s'achève la période de formation psychologique et sociale de la personnalité, et la thèse selon laquelle tant qu'un baptisé n'est pas confirmé — même s'il participe au repas du Seigneur — il n'est pas encore *chrétien à part entière*, il est encore en tutelle.

Le vrai chrétien, c'est le chrétien confirmé. Le fer de lance de l'Eglise, c'est l'Eglise des confirmés, c'est une Eglise d'hommes et de femmes qui sont devenus chrétiens « pour de bon par un engagement sacramentel d'adultes ».

4. J.-Ph. BONNARD avait déjà très fortement souligné ce fait dans son article : « Le temps du baptême », *Etudes*, octobre 1970, pp. 431-442.

La *pièce seconde*, c'est la proposition d'une distinction entre la candidature au baptême et le baptême pour les enfants nés de parents baptisés.

Cette pièce apparaît comme seconde pour les raisons suivantes :

- c'est sur ce point que l'auteur reconnaît volontiers la légitimité et l'opportunité d'un pluralisme ;
- si l'on ne gardait que la pièce maîtresse (confirmation à l'âge adulte), l'essentiel de la nouveauté du projet proposé par l'auteur serait maintenue.

Réforme ou révolution ?

D'un certain point de vue, le dispositif proposé apparaît comme une *réforme* du dispositif de l'initiation chrétienne pratiqué depuis des siècles par l'Eglise romaine de rit latin : initiation chrétienne étalée dans la durée, pendant la période de formation de la personnalité, et rythmée par les étapes sacramentelles de l'initiation (baptême, confirmation, eucharistie, pénitence).

La réforme consiste dans le très notable allongement de la durée reconnue à la formation de la personnalité. Alors que la tradition latine reconnaissait que l'*âge de raison* pouvait réaliser le moment où l'enfant était constitué en *adulte spirituel*, l'auteur propose que l'on reconnaisse comme adulte spirituel seulement celui qui peut commencer à prendre ses engagements d'adulte.

Un autre élément de réforme intervient dans la position donnée à la confirmation. Non seulement ce qui était, au moins en France, un état de fait — confirmation après l'Eucharistie — devient le droit, mais encore le poids spécifique de la confirmation est largement accru et par le grand espace de temps qui la sépare du baptême et par le caractère décisif qui lui est reconnu d'« achèvement » de l'initiation chrétienne et par le moment de la vie où elle est célébrée.

Une réforme plus spectaculaire consiste dans l'introduction de la candidature au baptême pour les enfants nés de parents baptisés, mais cet élément apparaît comme une « pièce seconde » dans le dispositif proposé, nous avons plus haut dit pourquoi.

Mais, sous un autre aspect, le projet apparaît *révolutionnaire*.

Il semble, en effet, que pour ceux et celles qui sont de parents baptisés l'auteur propose une initiation chrétienne en deux temps principaux.

Un premier temps s'accomplit pendant l'enfance et s'achève avec elle. Il est marqué par les rites du baptême (précédés éventuellement de la candidature au baptême) et la participation au repas du Seigneur. Il s'achève, disons-nous, avec l'enfance car l'admission à l'Eucharistie suppose, d'après J. Moingt, une expérience de « socialisation » et l'âge de la socialisation correspond avec ce que psychologues et pédagogues appelaient naguère « l'enfance adulte ».

Avec l'adolescence, commence un nouveau temps d'initiation, un véritable catéchuménat avec sa dimension pénitentielle (la pénitence jouant, d'après J. Moingt, un rôle assez analogue à celui qu'au catéchuménat on reconnaît aux scrutins), un véritable catéchuménat avec son achèvement : la confirmation.

Ainsi ce qui apparaît au premier regard comme un simple « allongement » du temps de l'initiation chrétienne, impliquant certaines modifications du dispositif rituel de cette initiation, est en réalité beaucoup plus révolutionnaire : il s'agit en réalité de « deux » dispositifs successifs : l'un propre à l'enfance et l'autre à la jeunesse ; le second ayant un visage beaucoup plus catéchuménal que le premier.

Avantages escomptés.

On voit bien l'intérêt d'un tel projet, cohérent (même s'il est en réalité plus complexe qu'il n'apparaît à une première lecture) tenant compte lucidement des conditions actuelles : conditions culturelles (le phénomène jeunesse), conditions spirituelles (déchristianisation et sécularisation).

On voit aussi l'intérêt de ce dispositif, d'autant plus qu'il ne constitue pas une volte-face radicale par rapport à la tradition. Il a même le mérite de réunir paradoxalement des éléments importants de la tradition occidentale (l'initiation étalée dans le temps) et des éléments de la tradition orientale (la confirmation, « achèvement » de l'initiation).

Un des intérêts majeurs du dispositif proposé est de réconcilier des nécessités souvent ressenties aujourd'hui comme contradictoires : — la nécessité d'assurer à l'Eglise la

« ligne de flottaison » adulte dont elle a besoin pour sa mission — la nécessité de ne pas fermer systématiquement aux enfants l'accès au baptême et à l'Eucharistie.

Certains parents chrétiens, en effet, sont sensibles à l'aspect engagement du baptême et à la nécessité d'un engagement adulte et envisagent volontiers que leur enfant ne soit baptisé que d'un baptême d'adultes. Pourtant ils souhaiteraient pouvoir partager plus tôt avec leurs enfants le pain eucharistique. D'où l'hypothèse avancée ici ou là, d'une eucharistie « prébaptismale ». Le dispositif proposé par J. Moingt fait droit à leur requête, sans pour autant conduire aux conséquences extrêmes d'une « eucharistie prébaptismale ».

III. DES INTERROGATIONS

Les deux types d'initiation chrétienne.

Plusieurs fois J. Moingt rappelle qu'il ne veut pas traiter du baptême des adultes et qu'il se borne à traiter de l'initiation chrétienne de la jeunesse née en milieu (plus ou moins) chrétien.

La taille d'un article de revue — même triple — obligeait l'auteur à de sérieuses restrictions ! Nous pensons pourtant qu'il est extrêmement difficile, sinon impossible, de traiter le problème de l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes nés en milieu chrétien sans traiter aussi de l'initiation des adultes et des jeunes nés en milieu non chrétien et qui vivent ultérieurement la conversion au christianisme.

Car on peut dire, pour faire bref, qu'il y a deux manières de devenir chrétien : ou bien on le devient à partir d'une naissance en milieu chrétien⁵ ou bien on le devient à partir d'une conversion ultérieure au christianisme.

Le processus de la conversion chrétienne est original dans chacune de ces deux situations et aussi le dispositif sacramentel de l'initiation chrétienne. Mais il semble très important que, dans cette dualité de dispositif, on puisse reconnaître que ce sont, dans un cas comme dans l'autre, les

5. Sans pourtant l'être jamais *par droit de naissance*.

« mêmes sacrements » qui sont célébrés (je crois en un seul baptême... et à une seule confirmation) ! Si J. Moingt n'avait été contraint de limiter son propos à « l'initiation chrétienne des jeunes » (nés en milieu plus ou moins chrétien), s'il avait traité aussi l'initiation chrétienne des convertis adultes, peut-être aurait-il nuancé certaines de ses affirmations.

Par exemple, celle-ci :

Il est de la nature des sacrements d'initiation d'être reçus à des moments vraiment significatifs, c'est-à-dire à des moments où il y a correspondance entre le déroulement du devenir chrétien du candidat et son évolution psychologique et sociale, d'une part, et la finalité propre des sacrements, d'autre part⁶.

Comment peut-on appliquer cela à la confirmation du converti adulte ?

Ou bien, cette autre affirmation :

Sa raison d'être (à la confirmation) n'apparaît pas tant qu'on la situe dans la suite directe du baptême. On cherche alors, et en vain, ce qu'il (ce sacrement) peut bien lui ajouter⁷.

Comment rendre compte alors de la dualité baptême/confirmation pour le baptisé adulte ?

A propos de la candidature au baptême.

Candidature, dans quel cas ?

Autour de la « candidature au baptême », il reste une certaine ambiguïté. Il convient de la cerner, car l'auteur attache une certaine importance à cette question, même si c'est une pièce seconde de son dispositif ! Et, par ailleurs, on touche ici les points brûlants ici ou là de célébrations de l'accueil ou du baptême par étapes.

Selon J. Moingt, il y a deux situations où « l'acte de candidature » serait plus opportun que le baptême⁸ :

– soit quand les parents croyants et pratiquants préfèrent

6. Art. cité, p. 451.

7. Art. cité, p. 753.

8. Art. cité, p. 760.

attendre (pour le baptême) que l'enfant ait la capacité de comprendre ce qu'il fait ;

- soit quand les responsables de communautés estiment que l'enfant (dont les parents demandent le baptême) est né dans un milieu « dépourvu de sentiments et de pratiques de foi » et qu'il faut donc s'en tenir pour le moment à l'acte de candidature.

Suivant qu'on est dans l'un ou l'autre cas, la signification psychologique, spirituelle et ecclésiale de l'acte de candidature sera bien différente. Et l'on peut bien se demander si l'on serait autorisé à considérer alors, dans tous les cas, que l'acte de candidature est un « prélude sacramentel au baptême » !⁹

Dans un cas, en effet, il s'agit de l'acceptation par les responsables des communautés du désir des parents croyants et pratiquants — et donc capables d'initier leur enfant au langage de la foi — que leur enfant soit reconnu comme candidat au baptême. Point de difficulté alors à penser qu'il y a prélude sacramentel au baptême. Dans l'autre cas, ce sont les responsables de l'Eglise qui demandent à des parents dépourvus de sentiments et de pratique de foi de s'en tenir à un acte de candidature : s'agit-il alors d'un prélude sacramentel au baptême ?

Il est vrai, et J. Moingt a raison de le souligner, que la pratique actuelle, elle non plus, n'est pas dépourvue d'ambiguïté et que « beaucoup de parents aujourd'hui ne demandent rien de plus au baptême précoce que ce qui serait signifié et procuré par ce rite » !¹⁰ Mais on peut se demander si l'on gagnerait tellement à reporter l'ambiguïté du baptême lui-même à un éventuel acte de candidature et si l'on réaliserait ainsi, comme le pense l'auteur, « l'opération salubre de rétablir l'adéquation entre les signes et la réalité »¹¹.

Appréciation personnelle.

Je pense personnellement qu'on ne se débarrassera pas en un tour de main des ambiguïtés. Mais je pense aussi qu'on augmente l'ambiguïté si les responsables de l'Eglise ne choisissent pas entre une attitude dirigiste et une attitude libérale.

9. *Ibid.*

10. Art. cité, p. 761,

11. *Ibid.*

Attitudes dirigistes : trois sont possibles : a) acte de candidature pour tout le monde — b) acte de candidature dans tel cas, selon tels critères ; baptême dans tel cas, selon tels critères — c) baptême pour tout le monde.

Attitude libérale : dans tous les cas où aujourd'hui on baptise (après le minimum vital de préparation), on laisserait les parents eux-mêmes se déterminer pour l'acte de candidature (qu'on appelle ailleurs accueil) ou pour le baptême précoce.

L'une ou l'autre de ces attitudes ne supprimerait pas toutes les ambiguïtés ! Mais elle les réduirait au minimum, alors qu'on augmente l'ambiguïté en adoptant une attitude tantôt libérale (pour les parents croyants et pratiquants) et tantôt dirigiste (pour les milieux dépourvus de sentiments et de pratique de foi).

Pour ma part, je penche pour l'attitude libérale, au moins pour un temps assez long. Car ce serait la seule façon, pour le moment, et d'accueillir la demande des parents qui veulent différer le baptême de leur enfant, et de ne pas désolidariser brutalement *l'Eglise confessante* — celle des parents croyants et pratiquants — et *l'Eglise de la masse*.

Il faut parfois « laisser flotter la Livre Sterling » pour que l'adéquation se rétablisse entre les signes et la réalité !

A propos de l'initiation pénitentielle.

La place donnée à l'initiation pénitentielle et au sacrement de pénitence pendant l'adolescence pourra surprendre certains éducateurs de jeunes.

On peut se demander aussi si J. Moingt n'accentue pas un peu trop le sacrement de pénitence comme sacrement du *progrès spirituel* et du *combat spirituel*, au détriment d'un aspect plus souvent souligné aujourd'hui et peut-être plus classique du sacrement de pénitence : sacrement du *retour*, du *pardon*, de la *réconciliation*.

L'intention de l'auteur sera mieux comprise, semble-t-il, si on rapproche cette dimension pénitentielle de celle du catéchuménat (scrutins préparatoires au baptême) et si l'on n'y voit pas d'abord la suite logique de la période précédente de l'initiation chrétienne, mais en quelque sorte le début d'une nouvelle phase d'initiation et presque d'une seconde initiation.

Il y a dans la tradition chrétienne deux familles de rites pénitentiels : ce qui tourne autour du *sacrement de pénitence* — mais s'agit-il alors d'un sacrement d'initiation — et ce qui tourne autour des *scrutins et exorcismes*. Ces derniers sont bien des rites d'initiation, mais s'agit-il alors du sacrement de pénitence proprement dit ?

A propos de la confirmation.

Est-ce une bonne piste de rapprocher la confirmation de l'ordination ? Et de la rapprocher de telle sorte qu'on y reconnaisse une habilitation aux ministères de l'Eglise « comme le sacrement de l'ordre, mais différemment » ?¹² On a l'impression en lisant J. Moingt que le jeune homme chrétien aurait le choix ou de s'offrir comme candidat à la confirmation (s'il s'engage dans une vie laïque qui l'habiliterait aux ministères laïcs) ou de s'offrir comme candidat à l'ordination (s'il s'engage dans les ministères sacramentels). Selon la perspective de l'auteur, la confirmation serait-elle donc inutile au prêtre ?

On peut penser que J. Moingt a été quelque peu emporté par son élan, sinon on pourrait lui demander s'il ne craindrait pas de durcir plus qu'il n'est traditionnel et nécessaire la distinction entre prêtre et laïc. Un sacrement qui désignerait l'habilitation à certaines fonctions, exclusives d'autres, un sacrement dont certains chrétiens (les prêtres) n'auraient pas besoin pourrait-il encore être compté comme un sacrement d'initiation ? Où l'Eglise pourrait-elle choisir ses ministres hiérarchiques, sinon parmi les laïcs qui ont fait leurs preuves, les chrétiens confirmés ?

A propos de « l'engagement ».

On peut être reconnaissant à l'auteur de souligner que l'activité de l'homme fait partie des sacrements et que la célébration des sacrements est un acte humain, de la part du sujet, du ministre et des membres de la communauté qui célèbre. Un acte humain qui s'inscrit dans une durée.

Mais on a l'impression parfois qu'il majore dans cette

12. Art. cité, p. 756.

activité la part de l'engagement, de la promesse, du serment.

Certes, l'enfant (pas le nouveau-né bien sûr !) qui professe sa foi baptismale « s'engage bien dans la foi, mais n'a pas le pouvoir d'y engager toute sa vie. Il promet de croire plus qu'il ne jure sa foi »¹³.

Mais peut-on reconnaître à l'adulte lui-même le pouvoir d'engager toute sa vie dans sa foi ? Je pense personnellement que l'expression classique, les promesses du baptême, est fautive. L'homme (enfant ou adulte) ne promet rien quand il professe sa foi. Il ne promet pas de croire dans l'avenir. Il déclare sa foi. Il espère qu'il sera toujours le même qu'à l'heure de son baptême, quelqu'un qui « se déclare pour le Christ ». Mais il ne se fie pas pour cela à sa maturité, à son pouvoir d'engager son avenir. Il se fie à la promesse de Dieu. La foi baptismale est une foi *professée* et non pas une foi *jurée*.

Toutes ces interrogations portent sur des points particuliers. On pourrait en faire d'autres. Même si l'une ou l'autre étaient jugées par l'auteur assez pertinentes pour lui demander de nuancer tel ou tel point de son argumentation, elles laisseraient intacte l'essentiel de sa thèse. C'est donc sur cet essentiel qu'il nous faut revenir en conclusion.

IV. CONCLUSION

Comparaison de deux projets.

Il semble bien que J. Moingt ait ignoré le livre récent de Daniel Boureau : « L'avenir du Baptême¹⁴. » On peut d'ailleurs le regretter, car il y a bien des points communs dans les idées-forces des deux auteurs :

- ils cherchent l'un et l'autre à proposer un dispositif d'initiation chrétienne adapté à la situation actuelle et spirituelle de notre temps, une Eglise retrouvant ainsi son dynamisme ;
- ils cherchent l'un et l'autre également à ne pas écarter

13. Art. cité, p. 603.

14. Lyon : Ed. du Chalet, 1972.

de la vie liturgique de l'Eglise les enfants, même si l'un et l'autre pensent que pour être initié à la foi il faut une maturité humaine qui dépasse les possibilités de l'enfance ;

- ils sont partisans l'un et l'autre d'une discipline sacramentelle de l'initiation résolument pluraliste ;
- ils optent l'un et l'autre pour une initiation sacramentelle déployée dans le temps autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui ;
- ils cherchent l'un et l'autre à ce qu'un remaniement du dispositif de l'initiation sacramentelle n'entraîne aucune rupture brutale et unilatérale avec les masses qui se réclament encore aujourd'hui du christianisme et de ses sacrements.

Il y aurait à noter bien des différences aussi entre les deux projets. Mais la différence la plus considérable est la suivante : selon Daniel Boureau, c'est sur le sacrement de baptême qu'il faut faire porter le poids du renouvellement du dispositif et, si le baptême est célébré au-delà de l'enfance, il n'y a pas de raisons décisives de séparer dans le temps la célébration du baptême de celle de la confirmation (et même de l'Eucharistie). Daniel Boureau rejoint sur ce point les positions de Jean-Philippe Bonnard dans son article des *Etudes* en octobre 1970.

Inversement, selon J. Moingt, c'est sur la confirmation, distinguée nettement du baptême et séparée de lui par un long espace de temps (dans le cas de ceux dont l'initiation commence pendant l'enfance), que porte principalement le poids du renouvellement du dispositif de l'initiation sacramentelle.

Daniel Boureau espère que l'Eglise deviendra une Eglise de baptisés dans lesquels on pourra reconnaître la *silhouette-robot* des baptisés selon Vatican II.

Des gens touchés par l'Evangile, convertis, devenus croyants, plongés dans la mort-résurrection du Christ et renés d'en-haut par le baptême de la foi, des hommes nouveaux, incorporés en Eglise, en peuple de Dieu, pour l'Eucharistie, donc rendus participants du sacerdoce de Jésus, de sa grâce et de sa mission : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie...¹⁵ ».

15. *L'Avenir du baptême*, p. 34.

J. Moingt, lui, compte davantage sur les confirmés pour signifier la pointe dynamique et missionnaire de l'Eglise.

Beaucoup de simples baptisés resteront en relation avec l'Eglise... ils demanderont à solenniser les moments importants de leur existence, ils fréquenteront de temps à autre leurs paroisses et les assemblées eucharistiques. Les chrétiens confirmés, de leur côté, mèneront et voudront mener une vie chrétienne plus dynamique et plus responsable que ne l'est celle de la masse actuelle des fidèles¹⁶.

La difficulté de la position de Daniel Boureau c'est que sa logique semble conduire à réserver le baptême pour « l'entrée dans l'âge adulte » (car le baptême, dans son essai, a à peu près la même portée que la confirmation dans celui de J. Moingt). Et cela conduirait à n'offrir aux enfants (et aux adolescents) nés de parents chrétiens qu'une vie liturgique prébaptismale — qu'on peut d'ailleurs imaginer fort riche et diversifiée. Cette situation a d'ailleurs été celle de nombreux adolescents et jeunes dans l'Eglise pendant les siècles où de nombreux jeunes nés de parents qui étaient de très saintes gens n'accédaient au baptême qu'à l'âge adulte.

La difficulté de la position de J. Moingt, c'est une relative dévalorisation du baptême par rapport à la confirmation. Selon son essai, dans le cas de ceux qui sont nés dans un milieu où l'on croit, c'est vraiment la confirmation qui fait le poids ! Et la vérité profonde de la vie ecclésiale serait signifiée par la confirmation beaucoup plus que par le baptême (et même que par l'Eucharistie !). Le baptême serait-il encore ce sacrement majeur qu'il est bien, semble-t-il, au témoignage du Nouveau Testament ?

On peut bien être — comme beaucoup le sont aujourd'hui — très favorable à une initiation chrétienne déployée dans le temps pour ceux qui sont nés dans un milieu où l'on croit, non seulement déploiement dans le temps d'une initiation postbaptismale (comme c'est le cas maintenant), mais aussi d'une initiation prébaptismale (comme ce n'est le cas aujourd'hui que pour les convertis jeunes et adultes)¹⁷. Mais il paraît difficile de concevoir un dispositif

16. Art. cité, p. 762.

17. Dans son livre *L'avenir de la confirmation*, H. Bourgeois a rappelé que le dispositif de l'initiation chrétienne était déployé quasi symétriquement dans les deux sens : avant et après le baptême.

d'initiation chrétienne dont le baptême ne serait pas le centre de gravité.

Une donnée traditionnelle fondamentale en ce domaine pourrait bien être que les deux sacrements majeurs de l'Eglise, ceux avec lesquels elle est née, ceux qui structurent fondamentalement sa configuration à Jésus-Christ, soient le baptême et l'Eucharistie.

Le baptême, sacrement majeur de l'initiation chrétienne, qui est toujours l'initiation *d'une personne* qui se convertit à Jésus-Christ et s'intègre à son corps.

L'Eucharistie, sacrement majeur de la communion et de la mission ecclésiale. En ce sens, l'Eucharistie est le sacrement qui achève l'initiation chrétienne. Au moment où un baptisé est admis au repas du Seigneur, il n'est plus en situation d'initiation : il est initié. Il ne sera jamais davantage intégré à l'Eglise qu'il peut l'être par la participation au repas du Seigneur. Il y a là d'ailleurs une difficulté dans la proposition de J. Moingt. Comment admettre que celui qui a participé au repas du Seigneur soit encore institutionnellement considéré comme encore en situation d'initiation ? qu'il soit considéré comme appelé à entreprendre seulement alors l'étape vraiment décisive de son initiation ?

La question fondamentale.

Les propositions de J. Moingt, comme celles de Daniel Boureau, comme celles de J.-Philippe Bonnard, sont discutables. Elles méritent donc d'être discutées ! C'est ce que j'ai essayé de faire pour celles de Joseph Moingt.

Sous-jacente à leurs propositions, il y a une question qui, elle, est indiscutable. Cette question est la suivante : « L'Eglise peut-elle aujourd'hui, compte tenu de la situation culturelle et spirituelle de notre temps, proposer l'initiation sacramentelle aux enfants nés de parents chrétiens, aux enfants nés dans un milieu où l'on croit ? »

La question se pose non seulement parce que, dans de larges zones, il est difficile de reconnaître la foi de l'Eglise là où pourtant sont célébrés les sacrements, mais aussi parce que, même dans les milieux où l'Eglise reconnaît sans hésiter sa propre foi, l'avenir spirituel des enfants est incertain, car l'incroyance du monde est aussi proche d'eux et le deviendra en tout cas plus que la foi de leur milieu.

A cette question, J. Moingt, J.-Ph. Bonnard et aussi, quoique d'une manière moins nette, Daniel Boureau répondent :

il est préférable de faire porter le moment décisif de l'initiation chrétienne au-delà de l'enfance ; pendant la jeunesse ou à l'entrée dans l'âge adulte.

Et c'est à partir de cette réponse qu'ils proposent divers dispositifs d'initiation chrétienne avec le souci, les uns et les autres, d'incorporer le pluralisme indispensable, le souci de ne pas écarter les enfants de la vie ecclésiale et liturgique, le souci de ne pas opérer une rupture brutale avec les larges couches de la population qui tiennent aux sacrements, alors que leur profession de foi est mal discernable.

On peut discuter les divers dispositifs proposés, mais le débat essentiel, à mon avis, devrait porter sur la question fondamentale : Peut-on aujourd'hui proposer l'initiation chrétienne à des enfants ? Car, s'il est indiscutable que la question se pose, la solution à y donner ne s'impose pas avec évidence. Et si l'Eglise n'est pas — comme je le pense — encore en mesure de faire une réponse nette à cette question, sommes-nous en mesure de proposer un renouvellement cohérent, même s'il est pluraliste, du dispositif de l'initiation sacramentelle. Il faut bien pourtant faire quelque chose. Certes, mais, en ce domaine, nous sommes sans doute au temps des essais, des expérimentations, des renouvellements modestes et partiels, au temps de la confrontation absolument nécessaire, plus qu'au temps de la mise en œuvre de dispositifs ambitieusement novateurs.

Mais il faut être reconnaissants aux théologiens de nous aider à nous poser les questions essentielles.

Charles PALIARD.